

FAQ des professionnels de la santé sur le soutien de l'industrie de la technologie médicale à la formation médicale

Le Code d'Éthique Professionnelle de MedTech Europe

Dans quel domaine s'applique le Code de MedTech Europe ? En tant que professionnel de la santé, ce code me concerne-t-il ?

Le Code MedTech Europe concerne les interactions entre les sociétés membres de MedTech Europe actives dans l'industrie des technologies médicales et les professionnels de la santé et organisations médicales.

Si vous êtes médecin, infirmier, technicien, scientifique en laboratoire, chercheur, coordonnateur de recherche, spécialiste en approvisionnement ou, dans tous les cas, un professionnel qui peut recommander, utiliser, acheter, administrer, ou prescrire des technologies médicales (ou services connexes) dans le cadre de ses activités, le Code peut s'appliquer aux interactions que vous pouvez avoir avec les [Membres de MedTech Europe](#)¹.

Est-il vrai que le secteur a cessé de soutenir la formation médicale, en cessant par exemple soutien financier pour la participation de professionnels de la santé à des conférences scientifiques ?

Ce **n'est pas** vrai. L'un des principes directeurs du Code prévoit « une utilisation sûre et efficace de la technologie médicale », garantissant que toute personne devant utiliser, recommander, prescrire, etc. un dispositif médical ou un dispositif de diagnostic in vitro doit avoir accès aux informations les plus pertinentes et actuelles sur le terrain. L'industrie reste attachée à ce principe et continue de soutenir la formation médicale indépendante. Cependant, la façon dont ce soutien est fourni est maintenant soumis à des règles plus strictes, plus claires et plus transparentes que l'industrie s'est imposées afin de s'adapter à un environnement changeant, dans lequel des contrôles accrus sont effectués partout dans le monde, afin d'unifier et d'uniformiser la collaboration de MedTech avec la communauté médicale en ce qui concerne la formation médicale et de construire une voie pour l'innovation éthique et la plus grande qualité de traitement pour les patients.

Alors, qu'est-ce qui a changé avec le nouveau code ?

Le Code abandonne la pratique appelée « soutien financier direct » où un professionnel de la santé serait invité à assister à un événement éducatif de tiers tel qu'un congrès scientifique, et où tous les frais associés à une telle participation seraient couverts par une entreprise particulière.

Au 1er janvier 2018, l'industrie s'est éloignée de ce modèle de soutien financier direct et a décidé de continuer à soutenir la formation médicale des professionnels de la santé grâce à des « subventions de formation ». Ces subventions sont utilisées pour soutenir la formation médicale continue, par exemple, en couvrant les frais de participation des professionnels de la santé aux congrès scientifiques. Toutefois, dans le cadre du programme de subventions de formation, l'attribution de fonds est assurée par des tiers indépendants, par exemple des hôpitaux, des organisateurs de congrès professionnels et des sociétés médicales, afin qu'il ne soit plus possible d'établir une relation directe entre une entreprise offrant une subvention et un professionnel de la santé.

Comment fonctionne le nouveau système (programme de subventions de formation) ?

Les entreprises fournissent des subventions de formation à des intermédiaires indépendants pour que les fonds soient attribués aux professionnels de la santé concernés. Les intermédiaires indépendants peuvent être des hôpitaux, des sociétés médicales et des entreprises organisant des événements de formation. L'entreprise peut établir des critères objectifs pour le bénéficiaire tels que : spécialité, années de pratique, besoins éducatifs, pays, ville / région de pratique et / ou critères académiques, c.-à-d. nombre de publications, participation à des essais cliniques concernant une pathologie donnée. Tout ceci est géré par le biais d'une convention de subvention de formation conclue entre l'entreprise et l'intermédiaire indépendant.

Par exemple, une entreprise peut accorder une subvention de formation de 15 000 euros à un hôpital pour trois de ses médecins travaillant dans le domaine de l'orthopédie, pour qu'ils assistent à un congrès d'orthopédie de bonne réputation. Alternativement, l'entreprise pourrait également accorder une telle subvention à la société médicale ou entreprise organisant ce congrès d'orthopédie, en lui demandant de couvrir la participation de trois médecins à son événement.

Nos membres ne participeront pas à la sélection des bénéficiaires finaux du soutien, ni à la gestion des aspects logistiques de celui-ci.

¹) Le Code MedTech Europe est la norme minimale qui s'applique dans la région géographique de MedTech Europe : l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, la République tchèque, le Danemark, la Finlande, la France, l'Allemagne, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, le Pays-Bas, la Norvège, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, la Russie, la Slovaquie, la Slovaquie, l'Espagne, la Suède, la Suisse, la Turquie et le Royaume-Uni, en tant que pays avec des associations nationales. La Croatie, Chypre, l'Estonie, l'Islande, la Lettonie, le Liechtenstein, la Lituanie, le Luxembourg et Malte en tant que pays concernés par l'Accord de l'Espace économique européen sans avoir s'association nationale MedTech Europe. Les pays où Mecomed est actif.

Comment puis-je bénéficier d'une subvention pour participer à un événement de formation ?

Si vous repérez un événement de formation ou un congrès scientifique que vous pensez utile pour votre formation médicale continue, vous pouvez contacter votre hôpital, la société médicale ou l'organisateur du congrès et exprimer votre souhait de bénéficier des subventions disponibles.

Veillez noter que si vous contactez un représentant du secteur, il peut vous dire si son entreprise a fourni des subventions éducatives à votre hôpital ou à un organisateur d'événements, mais il ne pourra jamais influencer la sélection des bénéficiaires.

Veillez noter que dans certains pays, il peut y avoir des lois et des règlements locaux spécifiques qui affectent les subventions de formation. Les régulateurs peuvent exiger l'approbation préalable des professionnels de santé pour qu'ils bénéficient des fonds ou obliger les sociétés à divulguer publiquement les bénéficiaires exacts des fonds. Pour plus d'informations spécifiques à votre pays, vous pouvez contacter l'association nationale membre de MedTech Europe représentant le secteur de la technologie médicale dans votre pays. Vous trouverez une liste de ces représentants sur le [site web](#) de MedTech Europe.

En résumé :

- Jetez un coup d'œil au Code d'Éthique professionnelle de MedTech Europe, et en particulier à l'Introduction, au chapitre IV et aux questions et réponses qui l'accompagnent pour plus d'informations sur les subventions de formation.
- Contactez l'association nationale membre de MedTech Europe pour savoir si des règles spécifiques existent dans votre pays.
- Contactez l'administration de votre hôpital pour savoir s'il y a des subventions disponibles et quels sont les critères en vigueur.
- Contactez des sociétés médicales ou des entreprises qui organisent des événements de formation ou des congrès scientifiques auxquels vous souhaitez participer et faites-leur part de votre intérêt.

Autres ressources (disponibles sur www.medtecheurope.org et www.ethicalmedtech.eu):

- Code d'Éthique professionnelle de MedTech Europe sur une [page](#).
- [Informations sur le code MedTech Europe pour les HCO et les HCP](#)
- [Brochure pour les professionnels de la santé](#)
- [Codes des associations nationales](#)
- La [Plateforme Ethique MedTech](#), le portail MedTech Europe Compliance (hébergeant la [plateforme MedTech Transparent](#), l'[Ethical Charter](#) et le [Conference Vetting System](#))

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Ce document de questions fréquemment posées est préparé à titre informatif en application du Code d'Éthique professionnelle MedTech Europe. Il n'est pas destiné à être obligatoire ou directionnel pour des tiers, y compris les professionnels de la santé ou les organisations médicales. C'est un document évolutif susceptible de changer avec le temps. Il ne constitue pas un avis juridique et ne peut pas être interprété comme remplaçant les lois et règlements nationaux. MedTech Europe n'accepte aucune responsabilité liée à son application.